

Présidents des comités départementaux 04, 05, 13, 84.06.83
Présidents des clubs affiliés à la ligue,
Président du pôles Espoirs,
Directeur du C.R.F.C.K.

Objet : Dispositif financier régional

Chers amis,

La lettre explicative concernant l'attribution de l'aide financière par le conseil régional est la suivante :

- 1. le développement du C.K. dans les lycées,**
- 2. le développement du C.K. en faveur des jeunes publics défavorisés.**

Cet engagement est une grande avancée au bénéfice de l'ensemble de nos structures, de nos actions, de nos adhérents et du canoë kayak général sur le territoire P.A.C.A. et je m'en réjouis beaucoup.

Certes, des dossiers devront être élaborés et je sais que ce n'est pas une tâche facile ni passionnante pour quiconque. Aussi, je crois qu'il convient, avant toute chose, de sentir l'intérêt de s'approprier ces nouvelles sources d'énergie financières, et d'accepter de vouloir s'investir une fois encore.

Je souhaite sincèrement que, dans ce laps de temps de quatre ans, chaque comité départemental, chaque club trouve sa place dans ce programme pluriannuel et participe dans un esprit toujours aussi sportif, solidaire et déterminé, et ce au plus grand bénéfice de la passion qui nous anime.

Concrètement, je vous propose donc pour la constitution de vos dossiers de demande de subvention, une notice explicative dont le principe a été validé par le bureau du comité directeur du CRCK Paca du 05 mai 2014 et validé par le comité directeur du CRCK Paca le 02 juin 2014 et qui vous guidera dans la constitution de vos dossiers.

La procédure administrative répond d'une part aux exigences du Conseil Régional et d'autre part, à des règles contractuelles simples mais incontournables dans le cadre de nos activités.

Pour la mise en place des actions en direction des jeunes des lycées et des quartiers défavorisés, j'établirai une liaison directe avec les présidents des comités départementaux dans le but, si besoin est, de coordonner, hiérarchiser ou arbitrer les demandes des structures.

Il est convenu que la gestion de ces demandes soit assurée, en amont, par les équipes dirigeantes départementales.

Bien sûr, il va de soit que chacun de vos dossiers de demande d'intervention doit s'inscrire dans le cadre d'une action de développement et d'animation canoë kayak.

Le club demandeur devra en septembre 2015 :

- **Passer une convention avec l'établissement.**
- **Délivrer une licence Pass Jeunes pour chaque participant.**
- **Etre labélisé Ecole Française de Canoë Kayak.**
- **Avoir écrit son projet associatif sous la forme Eden Club préconisé par la Fédération Française de canoë kayak.**
- **Joindre une copie du projet Eden au CRCK Paca.**
- **Tous les publics accueillis doivent être comptabilisés et recensés.**
- **Avoir transmis sa lettre d'intention au CRCK Paca avant la rentrée scolaire 2014.**

Le Comité régional se verra dans l'obligation de refuser toutes demandes de club n'appliquant pas les directives définies ci dessus .

Les financements demandés sont ou peuvent être, complémentaires à ceux du CNDS ou autres subventions municipales ou départementales.

Je me tiens par l'intermédiaire de vos présidents départementaux à votre entière disposition pour tout accompagnement ou tout autre renseignement liés à l'élaboration de vos projets.

Je compte sur votre enthousiasme pour mener à bien, tous ensemble, cette politique de développement et d'animation.

Très sportivement à vous tous et bien amicalement

Bruno CARLIER

Copies à Benoit RAZIMBAUD, C.T.R.
Les membres du Comité Directeur du Comité Régional

